

Les Portes Briardes

Communauté de Communes

entre villes et forêts

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 > 2020





Rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

Directeur de la publication : Jean-François Oneto

Conception et réalisation : Delphine Deren, Andréa Ferreira, Stéphanie Saouaf

Document publié en application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

3-9

Bureau communautaire
Territoire
Communes membres
Organigramme
Compétences
Compte administratif 2019

AMÉLIORER LA RELATION CITOYENNE

10

SERVICE MUTUALISÉ

11

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

12-16

Zones d'activité industrielle
Création d'entreprises
Commerce
Insertion par l'activité économique
Accompagnement des demandeurs d'emploi

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

17-18

Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
Aménagement numérique
Gestion des déchets

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

19

SE DÉPLACER

20-21

Transport À la Demande (TAD)
Liaisons douces intercommunales

FAIRE DU SPORT

22-23

Dojo intercommunal
Salle de gymnastique intercommunale
Bassin nautique intercommunal

SE CULTIVER

24

Festival de Jazz « Ça Jazze aux Portes briardes »

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

25

Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP)

26



TERRITOIRE

- 5 communes
- 46 752 habitants
- 6 745 hectares
- 8 zones d'activité industrielle

COMMUNES MEMBRES

- Ozoir-la-Ferrière : 20 416 habitants
- Tournan-en-Brie : 8 914 habitants
- Gretz-Armainvilliers : 8 793 habitants
- Lésigny : 7 388 habitants
- Férolles-Attilly : 1 241 habitants



Jean-François ONETO
Président
Maire d'Ozoir-la-Ferrière



Michel PAPIN
1^{er} vice-président
Maire de Lésigny



Anne-Laure FONTBONNE
2^e vice-présidente
Maire de Férolles-Attilly



Laurent GAUTIER
3^e vice-président
Maire de Tournan-en-Brie



Stephen LAZERME
4^e vice-président



Christine FLECK
5^e vice-présidente



Gérard CHOLET
6^e vice-président



Guy DESAMAISON
7^e vice-président



Laurence GAIR
8^e vice-présidente



Jacques VERDIER
9^e vice-président

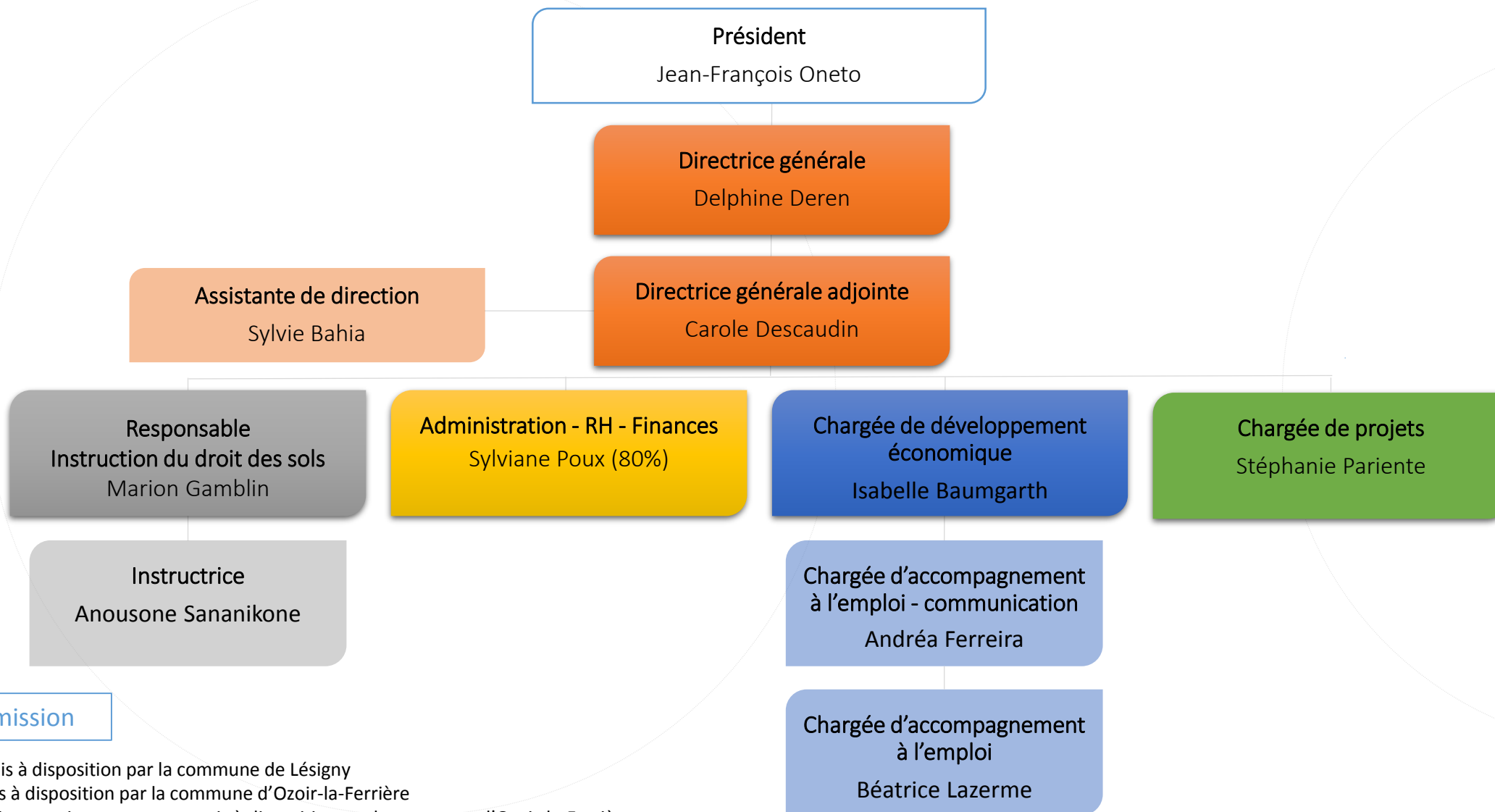


Suzanne BARNET
10^e vice-présidente



Nathalie SPRUTTA-BOURGES
11^e vice-présidente

ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2019



Chargés de mission

- Finances : mis à disposition par la commune de Lésigny
- Travaux : mis à disposition par la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- Appui technique projet structurant : mis à disposition par la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- Sport : mis à disposition par la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- Culture : mis à disposition par la commune de Tournan-en-Brie

COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

- En matière d'**aménagement de l'espace** :
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- En matière de **développement économique** :
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

OPTIONNELLES

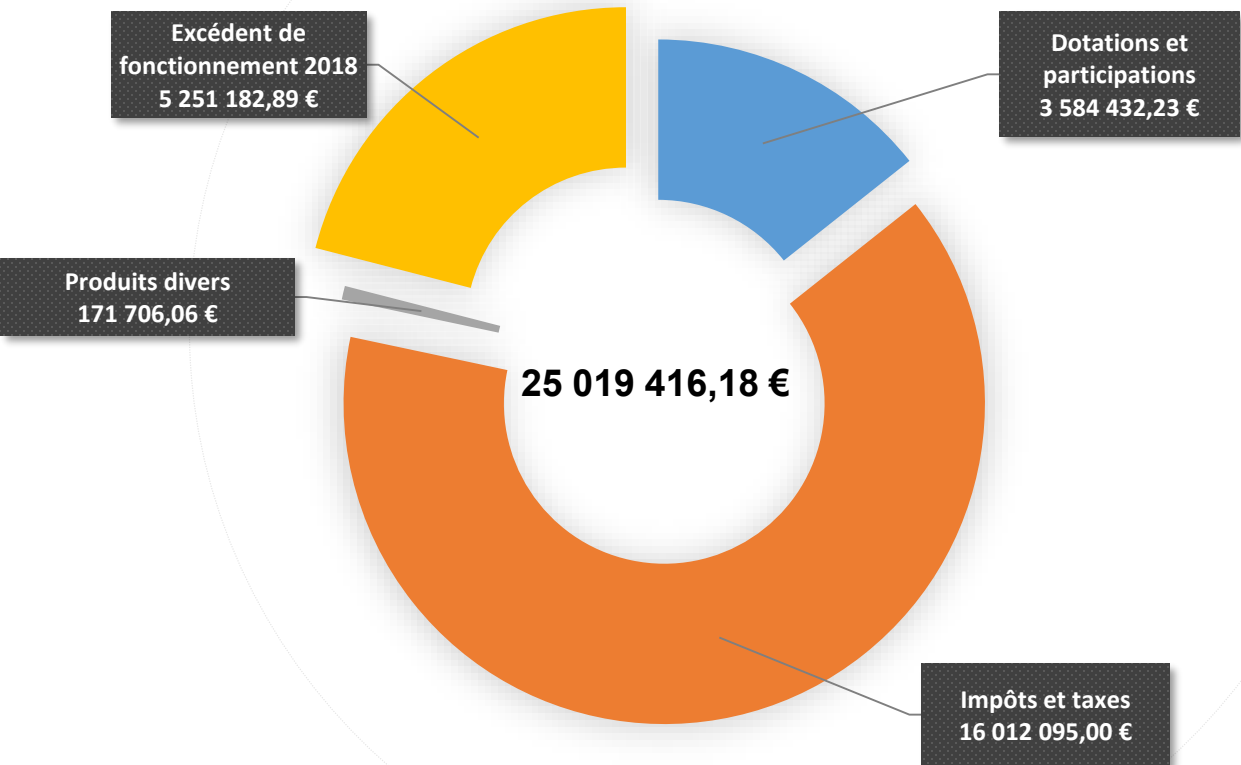
- **Création, aménagement et entretien de la voirie** d'intérêt communautaire
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**,
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels** ; entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- **Action sociale** d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- **Création et gestion de maisons de services au public**

FACULTATIVES

- **Aménagement numérique** : conception, construction et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes
- **Transport** : réalisation d'études pour la définition et la réalisation d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, en particulier les transports en commun, dans le respect des Autorités Organisatrices du Transport
- **Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

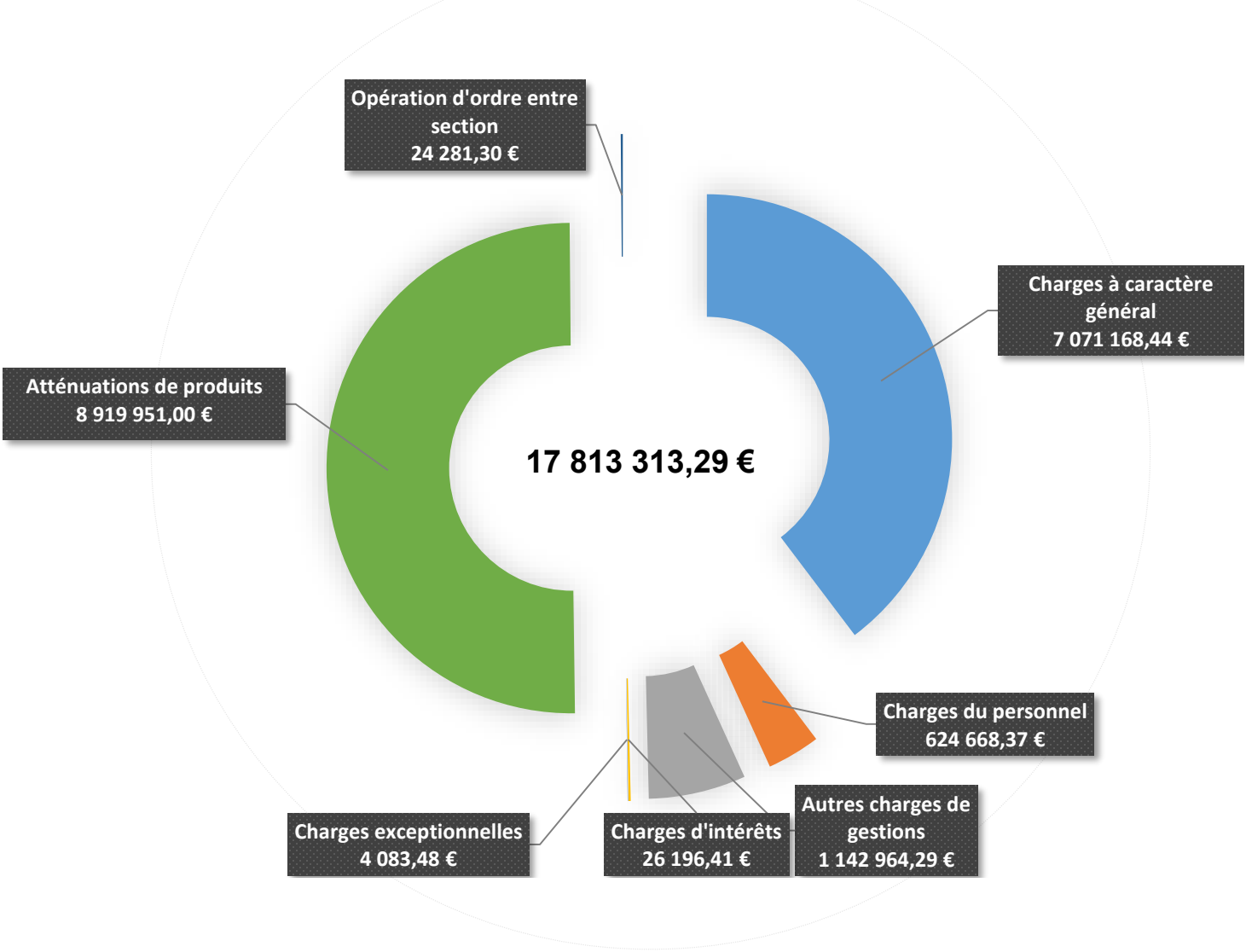
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Impôts et taxes	16 008 968,00 €
Taxe d'habitation	867 996,00 €
Taxe Foncières sur les propriétés Bâties	690 539,00 €
Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties	15 319,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	4 646 847,00 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	104 000,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 640 434,00 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	329 515,00 €
Taxe enlèvement ordures ménagères	6 393 393,00 €
Imposition Forfaitaire des Entreprises (IFER)	179 195,00 €
Rôles supplémentaires (CFE/IFER/TFNB/TH)	141 730,00 €

Dotations et Subventions	3 584 432,23 €
Dotations Globale de Fonctionnement (DGF)	682 907,00 €
Dotation de compensation	2 739 115,00 €
Fond de compensation de la TVA	364,17 €
Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle	22 940,22 €
Fonds de compensations (TH/TFB/TP)	103 304,00 €
Participations de l'Etat	22 000,00 €
Participations diverses	13 801,84 €

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



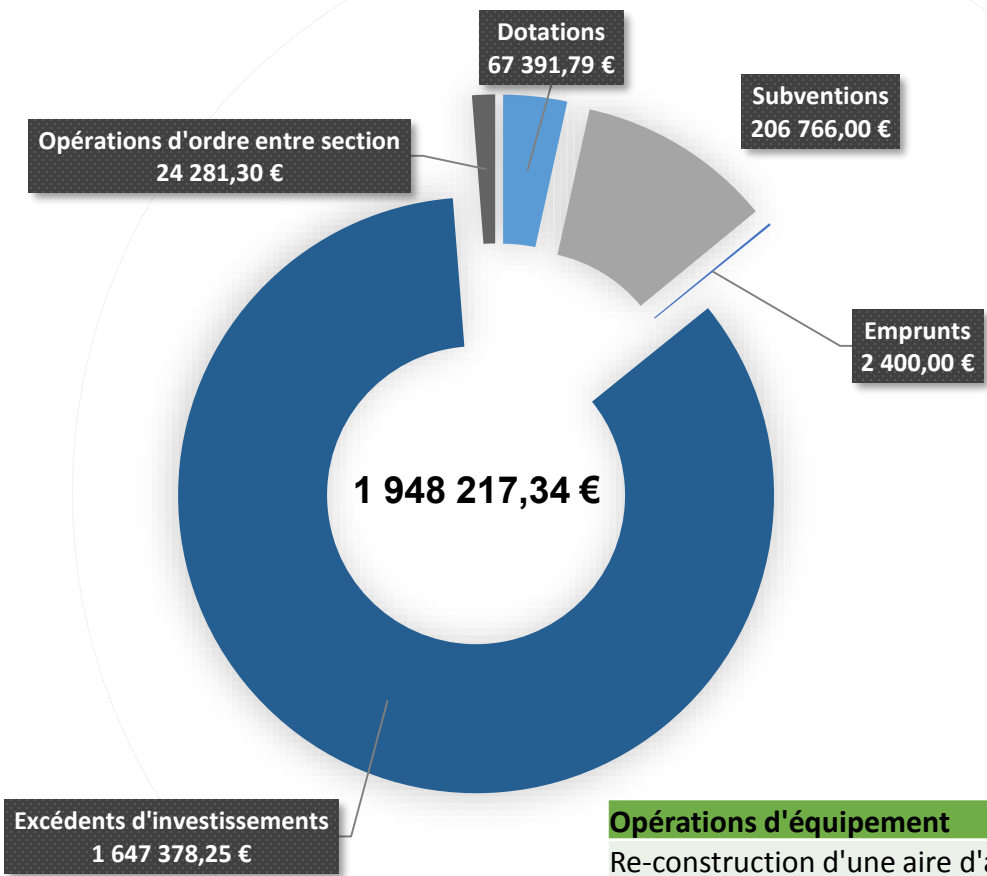
Reversement de la fiscalité aux communes	8 540 308,00 €
Attribution de Compensation	8 540 308,00 €

Reversement à l'État	379 643,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	175 043,00 €
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	204 600,00 €

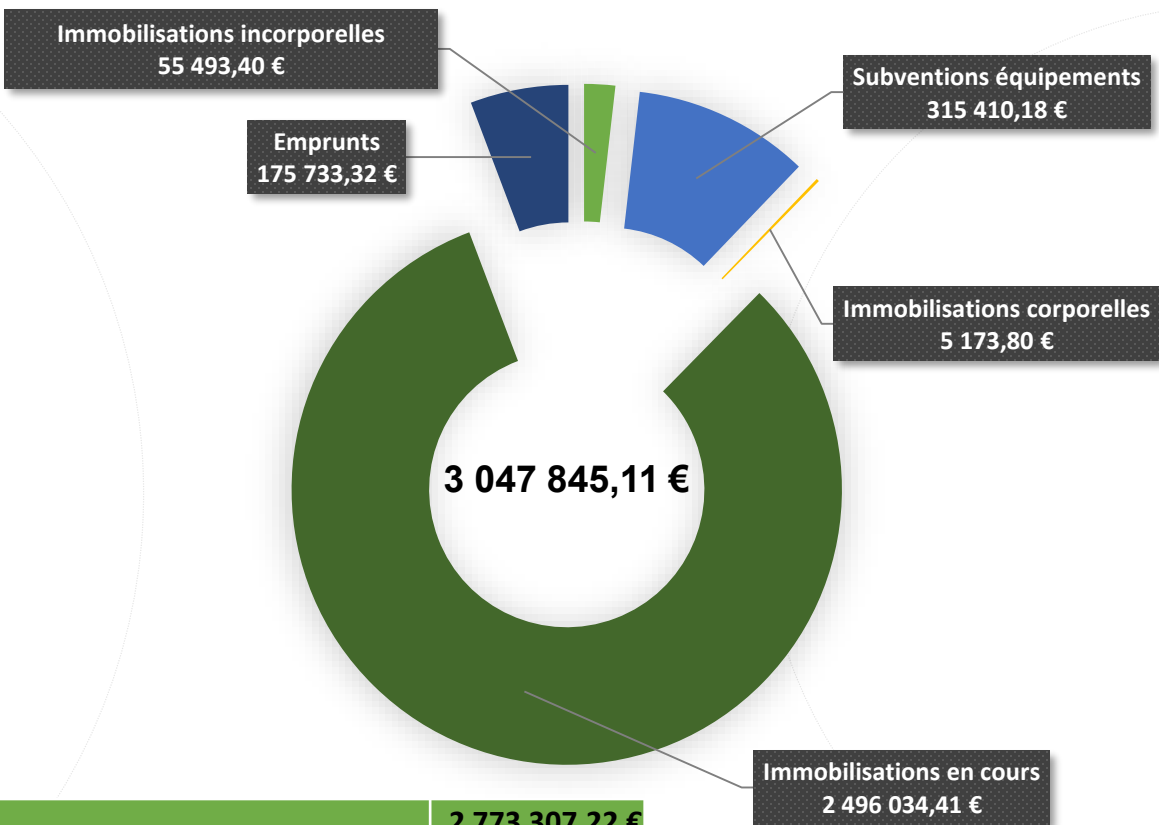
Contributions	211 779,02 €
Seine et Marne Numérique	35 448,00 €
SMEP	35 064,00 €
GEMAPI	141 267,02 €

Subventions	128 771,40 €
Initiative 77	9 313,40 €
Mission locale	71 881,00 €
Travail Entraide	47 577,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Opérations d'équipement	2 773 307,22 €
Re-construction d'une aire d'accueil et construction d'un terrain familial	49 887,50 €
Fonds de concours	315 410,18 €
Création de liaisons douces	116 454,29 €
Construction d'un dojo	2 096 960,00 €
Construction d'une salle de gymnastique	150 046,45 €
Construction d'un bassin nautique	18 496,86 €
Autres	26 051,94 €

STABILITÉ DES TAXES

- Taxe d'habitation : **1,15 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **1,09 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **3,31 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **25,57 %**



MARCHÉS PUBLICS

15 procédures de marchés publics en 2019 (dont deux marchés de travaux de 13 lots chacun) :

- Dojo intercommunal
- Salle de gymnastique intercommunal
- Liaisons douces intercommunales
- Aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux
- Transport à la demande
- Zones d'activité économique

COMMUNICATION DIGITALE RENFORCÉE



Réseaux sociaux **@lesportesbriardes**

- Page créée en **2017**
- **563** abonnés
- **158** publications en 2019



Publication Facebook
la plus vue en 2019

Site internet **www.lesportesbriardes.fr**

- Lancé en **2018**
- **46** articles publiés
- **4 193** utilisateurs enregistrés
- **5 526** pages vues



Plateforme digitale **emploi.lesportesbriardes.fr**

- Créée en **2017**
- **9 054** visiteurs enregistrés
- **48 653** pages vues
- **118** offres d'emploi publiées



En bref

En 2019, la Communauté de communes a collaboré avec une graphiste indépendante pour la communication de ses projets structurants :

Dojo intercommunal : 2 panneaux de chantier créés

Salle de gymnastique intercommunale : 1 panneau de chantier créé

Liaisons douces intercommunales : 3 panneaux de chantier, 2 lettres aux riverains, 3 affiches abribus, 2 barrières de chantier créés

AGV : 1 panneau de chantier créé

Depuis 2010, la Communauté de communes a créé un service commun « Droit des Sols ». La mission de ce service est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le service commun réalise l'instruction technique des dossiers transmis par la commune et lui propose un projet d'arrêté.

En bref

9 grands projets instruits par le service mutualisé

Ozoir-la-Ferrière

- Construction d'un DOJO intercommunal
- Aménagement d'un immeuble comportant une maison de santé pluridisciplinaire et 8 logements collectifs
- Réalisation d'une station de lavage de voitures
- Réhabilitation d'un ensemble immobilier comportant un commerce, des appartements et création de 8 logements collectifs
- Reconstruction de l'Unité de valorisation des ordures ménagères (pour le SIETOM)

Tournan-en-Brie

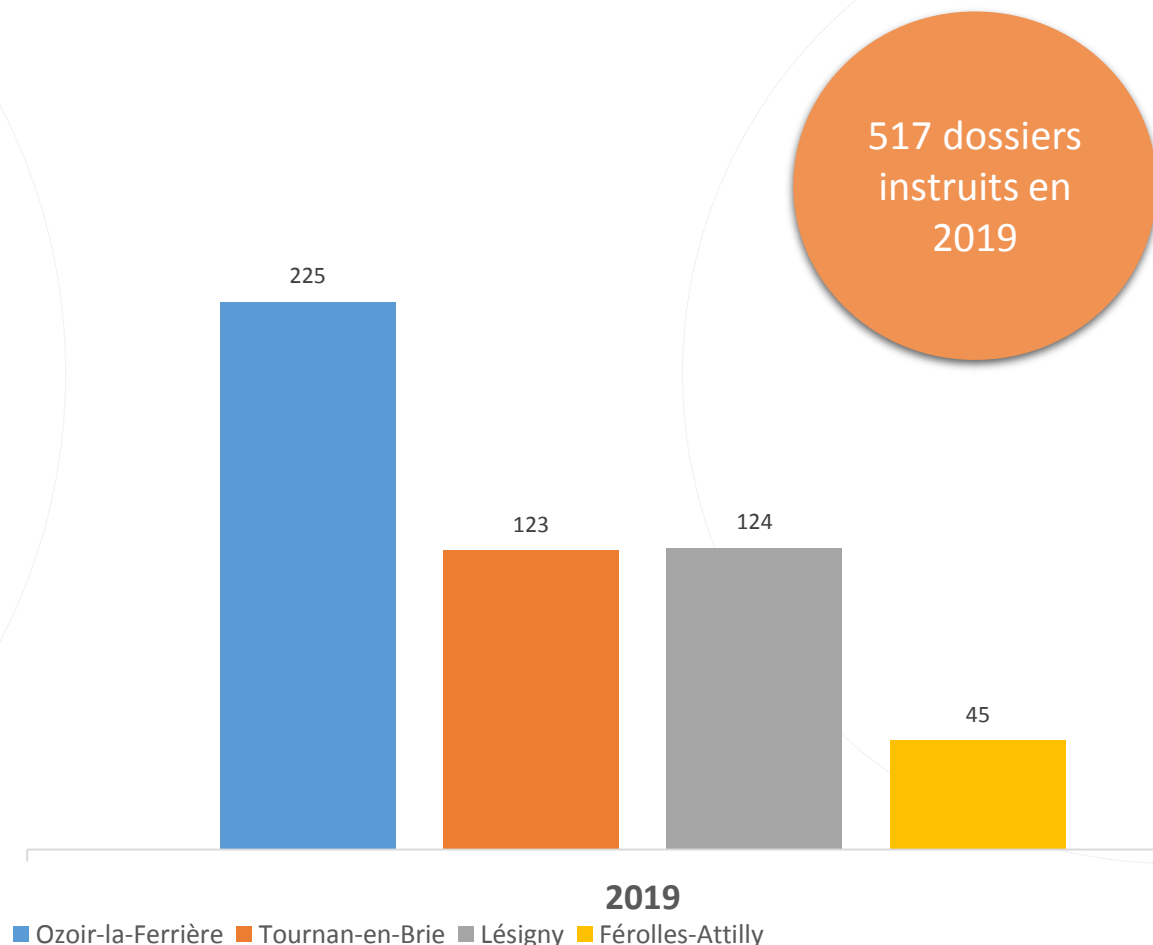
- Réalisation d'une aire d'Accueil des Gens du Voyage (AGV) comprenant 9 lots pour les sédentaires et 13 lots pour les itinérants
- Restructuration d'un EHPAD comportant 156 lits et 60 places de stationnement

Lésigny

- Construction d'une salle de gymnastique intercommunale
- Travaux de mise en accessibilité du Collège des Hyvernaux

Projets

- Appui technique du service sur la gestion du foncier pour les projets structurants de la CCPB (liaisons douces, dojo, salle de gymnastique, bassin nautique)



8 ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

OZOIR-LA-FERRIERE

ZAE Ouest

Surface : 4,5 hectares
Année de création: 1972/1973
Vocation : commerciale

ZAE Sud

Surface : 7 hectares
Année de création : 1989/1990
Vocation : commerciale

ZAE Nord

Surface : 67 hectares
Année de création : 1960/1970
Vocation : industrielle

TOURNAN-EN-BRIE

ZAE Gustave Eiffel

Surface : 15 hectares
Année de création : 1970
Vocation : multi activités

ZAE du Closeau

Surface : 35,60 hectares
Année de création : 1994
Vocation : multi activités

ZAE de la Terre Rouge

Surface : 17 hectares
Année de création : 2015
Vocation : Logistique

GRETZ-ARMAINVILLIERS

ZAE Ampère

Surface : 72 hectares
Année de création : de 1960 à 1966
Vocation : industrielle

ZAE Mare Pinçon

Surface : 13 hectares
Année de création : 1992
Vocation : artisanat/petites industries

**Transfert des
ZAE à la CCPB
en 2017**

RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS SUR LES ZAE : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre du transfert des ZAE au 1^{er} janvier 2017 la CCPB a confié au cabinet NOX un diagnostic complet de la situation et l'évaluation d'une remise en état des équipements.

En bref

- Septembre 2019 : évaluation des travaux de requalification des ZAE à l'appui du rapport NOX et en concertation avec les communes, approuvés à l'unanimité en CLECT : 1 371 257 € retirés sur les AC dans le cadre du transfert de compétences
- Décembre 2019 : choix de l'AMO Logabat, lancement de la phase 1 de mise à jour du diagnostic et de planification des investissements. En complément, le bureau d'études doit identifier les aménagements complémentaires qui seront soumis à l'arbitrage des élus pour répondre aux contraintes et enjeux du développement des espaces économiques dont : la sécurisation des trottoirs (parking anarchique des PL), l'éclairage public (mise aux normes), la mobilité (liaisons douces) et la signalétique économique

Et en 2020/2021 :

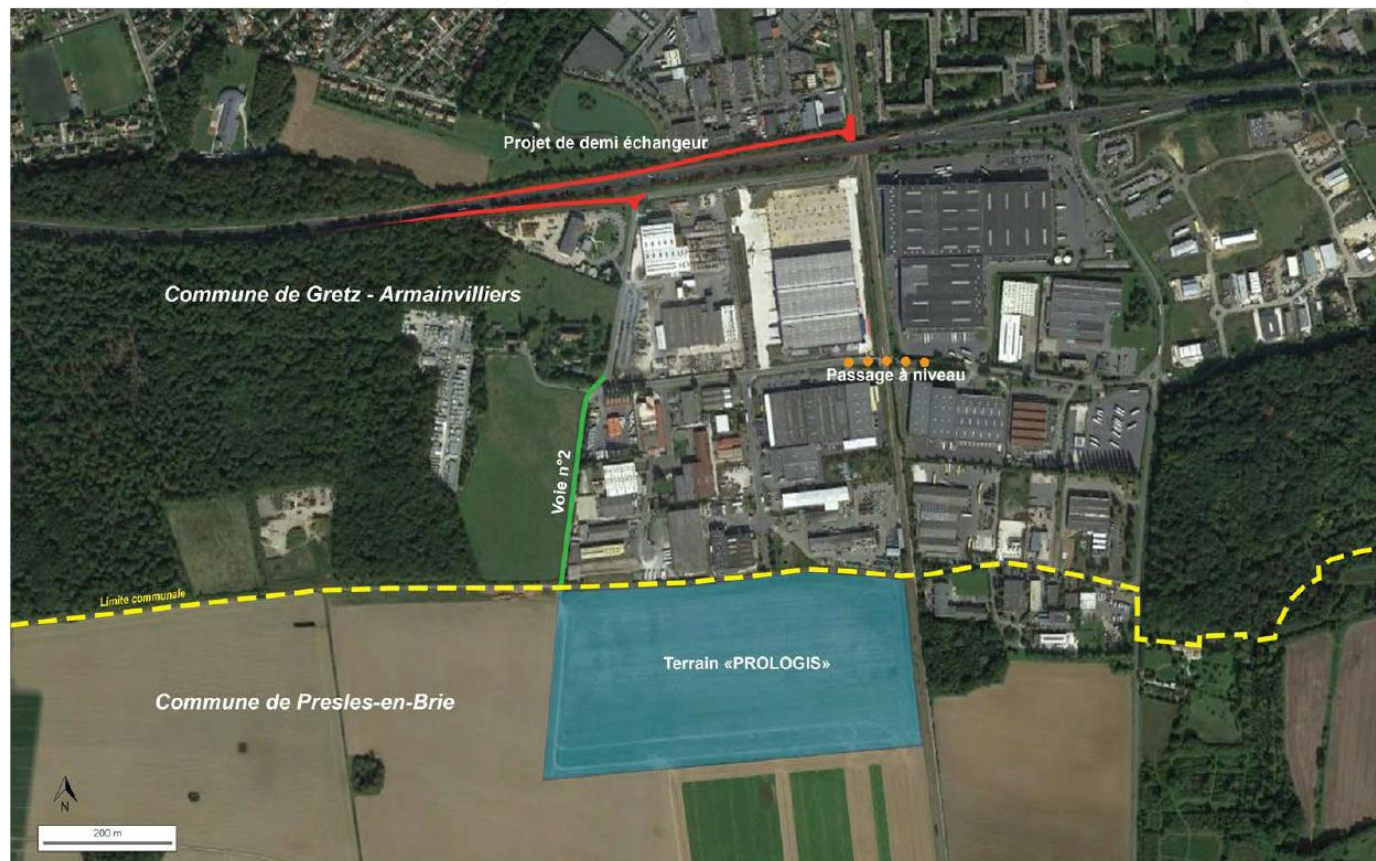
- Réunions de travail avec les communes en janvier 2020
- Lancement de l'appel d'offres



ZAE Ampère à Gretz-Armainvilliers

ZAE de Tournan-en-Brie

PROJET DE DEMI ÉCHANGEUR SUR LA RN4



Une convention tripartite a été établie le 15 mars 2015 entre les communes de Presles-en-Brie, Gretz-Armainvilliers et la société Prologis (Carrefour) pour 5 ans.

La convention prévoit notamment la création d'un demi-échangeur qui a pour objectif de desservir les ZAE Ampère et Eiffel de Gretz-Armainvilliers et le site Prologis installé sur la commune limitrophe de Presles-en-Brie.

Les ZAE Ampère et Eiffel ont été transférées à la Communauté de communes Les Portes briardes le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique (article L.5214-16, I,2 du CGCT), la CCPB est substituée à la commune de Gretz-Armainvilliers dans la convention.

Le montage financier du projet est prévu dans la convention tripartite dont le partage à parts égales des études entre les deux communes.

En bref

- Septembre 2019 : décision de prolonger la convention d'une année afin de réaliser les études d'opportunité et de faisabilité de l'ouvrage et identifier d'éventuelles variantes. La rédaction de l'avenant est confiée au cabinet d'avocats Landot et associés, la rédaction du calendrier des études annexé à l'avenant est confiée à l'AMO EVA.

Et en 2020 :

- Finalisation et validation de l'avenant
- Lancement des études sur un an

CRÉATION D'ENTREPRISES

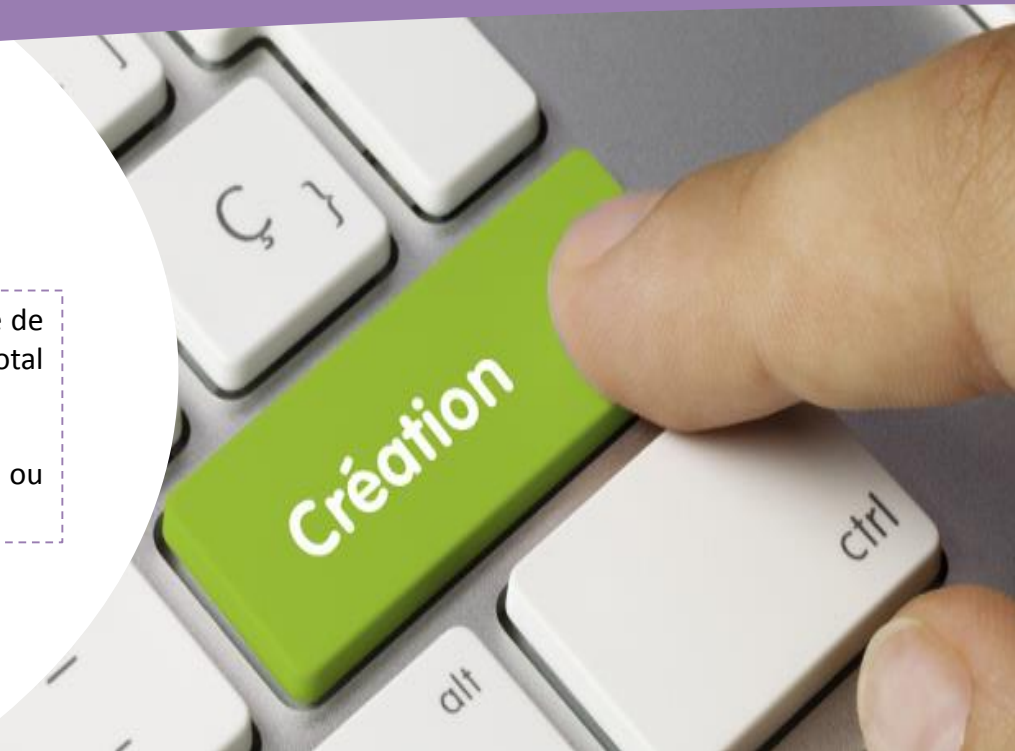
Depuis 2014, la Communauté de communes est adhérente à la plateforme Initiative France « **Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne** », premier réseau français de financement et d'appui à la création et reprise d'entreprises par le biais du prêt d'honneur.

Le partenariat a permis :

- D'accompagner et de soutenir **21 entreprises du territoire**
- De créer ou de maintenir **65 emplois directs**
- De verser **289 300 € de prêts**
- De mobiliser **1 999 700 € de prêts bancaires**

En bref

- En 2019, **6 entreprises** ont bénéficié de prêts d'honneur pour un montant total de **30 000 €** (6 créations)
- **5 emplois directs** ont été générés ou maintenus dès la création



COMMERCE

Adhésion au **dispositif CILA** depuis 2018, créé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, dans le cadre de la mise en place de l'observatoire du commerce local. Gestion de l'appareil commercial sédentaire grâce à une interface cartographique.

Coût de l'adhésion : 3 600 €



CCI SEINE-ET-MARNE

En bref

- **463** commerces en activité sur le territoire intercommunal
- **104** enseignes nationales
- **65** locaux vacants soit **12,3%** de l'équipement commercial du territoire
- **60** changements enregistrés
- **14** ouvertures
- **18** fermetures



INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **Travail Entraide**

Convention annuelle pour l'accueil aux relais emploi de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie : 2 salariés mis à disposition

Subvention : 47 577 €

- **SOS Solidarité Tremplin**

Accompagnement et mise à disposition de personnel pour particuliers, entreprises, collectivités et associations

202 rendez-vous proposés aux demandeurs d'emploi au sein du relais emploi d'Ozoir-la-Ferrière

- **Mission Locale du Plateau de Brie**

Accompagnement des jeunes sortis du système scolaire, permanences dans les relais emploi du territoire

209 jeunes accompagnés

Subvention : 71 881 €

- **Politique de la ville** (la CCPB, partenaire du contrat de ville d'Ozoir-la-Ferrière)

8 000 € de subventions obtenues auprès des services de l'État pour les actions :

- Rallye Emploi
- Accompagnement collectif (Club Emploi et ateliers thématiques)
- Plateforme digitale dédiée à l'emploi local

53 demandeurs d'emploi résidant dans le QPV d'Ozoir-la-Ferrière accompagnés dans leur recherche d'emploi



ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

**36% de taux
de retour à
l'emploi**

Accompagnement individuel personnalisé

- 424 demandeurs d'emploi reçus par le service
- 2 761 passages dans les accueils de proximité
- 592 mises en relation entre demandeurs d'emploi et employeurs
- 136 retours à l'emploi connus par le service

Accompagnement collectif

- Mise en place des ateliers « **Compléter mon profil de compétences** » co-animés par le Pôle Emploi : **3 ateliers animés**, 24 participants
- **7 réunions du Club Emploi** : 24 participants
- **6^e édition du RALLYE EMPLOI** en partenariat avec l'association Travail Entraide : 11 participants, 36 entreprises rencontrées et 12 offres d'emploi recensées

Et en 2020 :

- **Évolution** de la plateforme emploi suite au rachat de la société TagEmploi par Jobijoba
- **Signature d'une convention de partenariat** avec les agences Pôle Emploi de Pontault-Combault et de Brie-Comte-Robert pour consolider le partenariat



Participants au Rallye Emploi 2019



Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

Qu'est ce qu'un PCAET ?

C'est le projet de développement durable de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel il est établi pour 6 ans. La démarche se décline en trois étapes : le première consiste à réaliser un diagnostic, la seconde sera de partager ce diagnostic avec tous les acteurs et les citoyens volontaires, ce qui permettra définir ensuite le programme d'actions, de façon totalement participative.

En bref

- 25 juin 2019 : délibération portant approbation de la convention cadre et financière et l'accompagnement pour la réalisation du PCAET par le SDESM pour un montant de 60 538,50 €
- **35 000 € de subvention obtenue** auprès de la Région Île-de-France pour la réalisation du PCAET dans le cadre du dispositif d'aide à l'Ingénierie territoriale, contrat de plan État-région
- 9 juillet 2019 : **lancement officiel de la démarche**, communication de la déclaration d'intention sur les différents supports de la CCPB
- 4^e semestre 2019 : **lancement de la phase 1**, réalisation d'un diagnostic des consommations énergétiques du territoire par le bureau d'études du SDESM

Et en 2020 :

- Validation du diagnostic, lancement des phases de concertation avec les associations, les entreprises et le grand public
- Phase 3 : définition du plan d'actions et validation du PCAET par l'État et les partenaires

Focus sur le diagnostic

Les atouts du territoire

- Un territoire peu exposé aujourd'hui aux risques naturels
- De grands espaces forestiers qui constituent un avantage majeur dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire

Les faiblesses du territoire

- Des nuisances sonores et des pollutions lumineuses
- 37 sites identifiés ICPE (Installations Classées pour l'Environnement) sur le territoire
- Des cours d'eau et des masses d'eau en mauvais état
- Un secteur agricole en déclin

Les enjeux globaux du PCAET pour le territoire

- Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique dans les habitats
- Réduire la dépendance à la voiture individuelle et aménager le territoire pour une mobilité moins émettrice
- Identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs clés du territoire (acteurs économiques, société civile, acteurs publics...)
- Anticiper les changements et les risques climatiques dans tous les secteurs

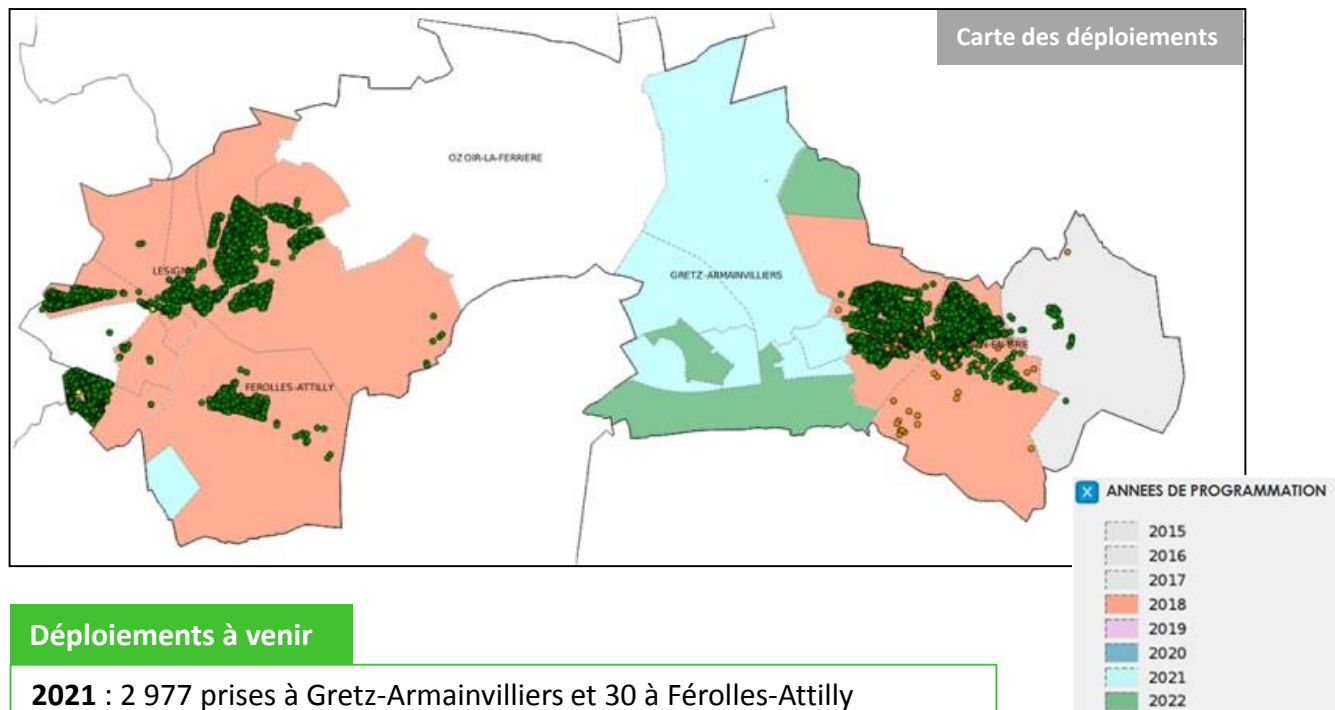
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En bref

- Déploiements de 6 934 prises depuis 2016 sur le territoire
- Lancement de la commercialisation des déploiements pour les communes de Férolles-Attilly, de Lésigny et de Tournan-en-Brie
- **Coût de l'opération pour la CCPB** : 1 209 354 € TTC
- **Coût total de l'opération** : 6 649 092 € HT

2016 - 2022

Déploiements
de 10 971 prises



Déploiements à venir

2021 : 2 977 prises à Gretz-Armainvilliers et 30 à Férolles-Attilly

2022 : 1 013 prises à Gretz-Armainvilliers et 17 prises à Tournan-en-Brie

GESTION DES DÉCHETS

La CCPB a délégué au Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) : la collecte en apport volontaire des déchets recyclables, le traitement des ordures ménagères et assimilées, la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, le traitement des encombrants ménagers ainsi que le traitement des déchets recyclables.

Les habitants de la CCPB représentent **29,14 % de la population** dépendante du SIETOM soit **17 452 foyers**.

Le SIETOM en chiffres

- **41 communes** adhérentes
- **160 453** habitants
- **59 581** foyers
- **97 792, 63** tonnages collectées (emballages, ordures ménagères, verres...)
- **Coûts tous déchets confondus** : 117,95€/tonne (115,40€/tonne en 2018)



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Contexte

La Communauté de communes est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ce qui a emporté, la substitution des communes au sein des différents syndicats de rivière puis, à compter du 1^{er} janvier 2020, au sein du SYAGE.

La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées.

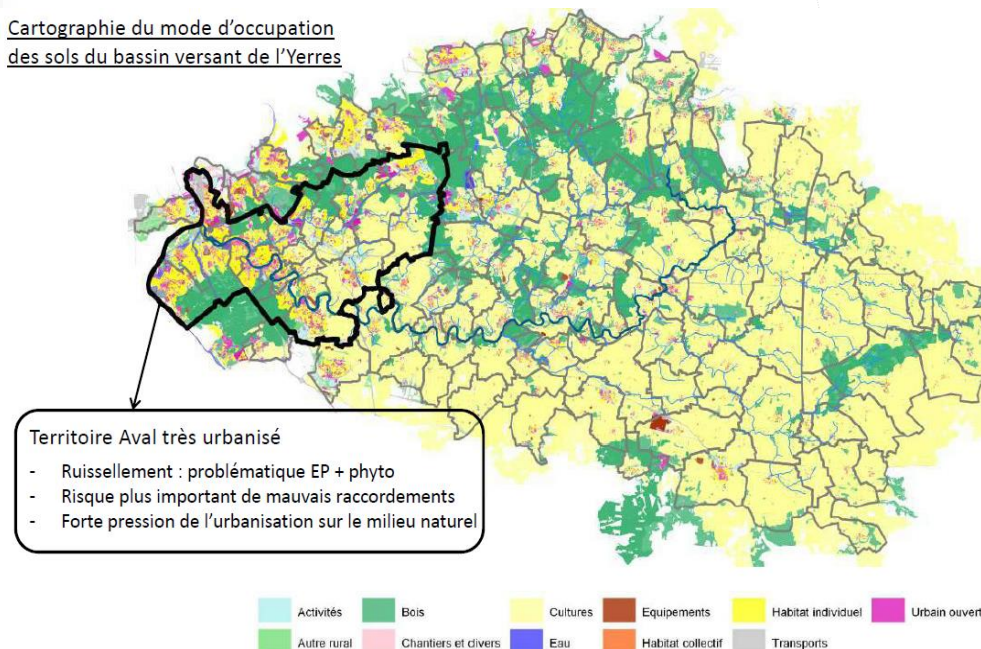
La compétence concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Contribution annuelle
de la CCPB :
7.40 € par habitant
Coût total : **375 010 € TTC**

En bref

- Décembre 2016 : lancement d'une étude afin d'identifier différents scénarii de gouvernance
- ➔ Conclusion : un seul syndicat doit être chargé de la compétence à l'échelle du Bassin Versant. Le SyAGE s'est proposé pour être cette structure
- Octobre 2019 : un Arrêté inter préfectoral approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres et l'extension de son périmètre à compter du 1^{er} janvier 2020
- 2020 : labellisation du SyAGE en Établissement Public d'Aménagement et de gestion des Eaux (EPAGE) afin d'exercer la compétence. La transformation du SYAGE en EPAGE permettra, au niveau du sous bassin, unité hydrographique de l'Yerres, d'assurer la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau

Cartographie du mode d'occupation
des sols du bassin versant de l'Yerres



Plan d'actions 2018-2022

Les actions prévues relèvent uniquement de la GEMAPI, et le niveau d'ambition visé a été fixé afin de répondre aux obligations réglementaires et à une atteinte partielle des objectifs de la DCE (l'échéance finale étant 2027) :

- Prévention des inondations
- Entretien des cours d'eau
- Aménagement d'un bassin hydrographique, en amont du Réveillon, en forêt d'Armainvilliers, continuité écologique,
- Restauration hydro morphologiques

Coût du programme : 17 321 850 € de dépenses sur 5 ans. Cela représente une augmentation de la contribution de l'EPCI passée de 141 261 euros, évaluation du transfert en CLECT en septembre 2019, à 351 735 euros en 2020, montant stable de la contribution jusqu'en 2022.

Contexte

2016

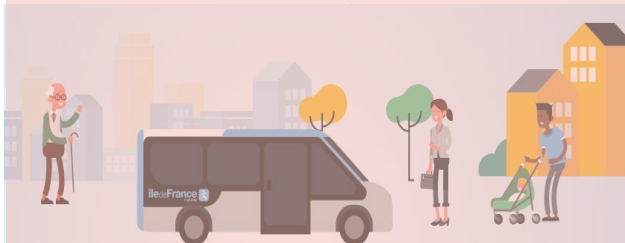
- Rapport final sur l'AMO relative à l'organisation, au fonctionnement et à l'évolution du réseau de transport public

2017

- Lancement d'un diagnostic territorial confié au cabinet ITER : enquête sur les pratiques de déplacements et les attentes vis-à-vis d'un service de TAD sur le territoire de la CCPB ; entretiens individuels avec les communes membres

2018

- Partage du diagnostic avec le Département et la Région
- Concertation avec IDFM et Transdev pour une labellisation par la Région du projet des Portes Briardes
- Renforcement du diagnostic par une étude mobilité auprès des entreprises des ZAE



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Les élus de la CCPB ont souhaité créer un service de TAD labellisé qui **prenne en compte tous les publics et facilite la mobilité sur son territoire en proposant une meilleure desserte et une fréquence de passage renforcée.**

Le dispositif a cherché la **complémentarité** entre les lignes régulières et le renforcement de certaines lignes. Il fonctionne uniquement en heures creuses pour les lignes suivantes :

- **07 Tournan-en-Brie** de 9h à 17h et de 6h à 19h30 dans la zone d'activité
- **11 Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie** de 8h50 à 17h30 et de 6h à 8h puis de 18h à 19h30 dans la zone d'activité de Gretz-Armainvilliers
- **200 Férolles-Attily <> Lésigny <> Ozoir-la-Ferrière** de 9h à 17h30
- **201 Ozoir-la-Ferrière** de 6h à 17h et de 16h à 21h

Il permet notamment d'accéder aux zones d'activité du territoire ou encore à l'hôpital Forcilles à Férolles-Attily. Il favorise donc l'emploi sur le territoire.

En bref

- Juillet 2019 : **approbation de la mise en place du service de TAD de la Communauté de communes** par le Conseil d'administration d'Île-de-France mobilités (IDFM), labellisation du TAD des Portes briardes
- **Coût** : 300 000 € par an, prise en charge financière intégrale par l'autorité régulatrice des transports IDFM
- Définition d'un plan de communication commun avec Île-de-France mobilités, Transdev et les communes membres qui sera diffusé sur l'ensemble des supports de communication de la CCPB et auprès de ses partenaires et publics (demandeurs d'emploi, entreprises des ZAE etc.)



Mise en route :
6 janvier 2020

LIAISONS DOUCES INTERCOMMUNALES

Objectif

Face à l'urgence climatique et sanitaire de décarboner la mobilité, tout autant que l'urgence de permettre à chacun de se déplacer, la Communauté de communes réalise 13,5 km de liaisons douces reliant les communes du territoire et desservant les principaux pôles d'attraction du territoire tels que les centres-villes, les établissements scolaires, les commerces et les gares.



Liaisons :

Ozoir-la-Ferrière <> Férolles-Attilly

Lésigny <> Férolles-Attilly

Lésigny <> Servon

Ozoir-la-Ferrière <> Gretz-Armainvilliers

Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie

Ozoir-la-Ferrière <> Roissy-en-Brie

Coût du projet : 5 466 000 € TTC

Subventions :

- 588 817 € obtenus auprès du Département dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement (CID)
- 250 000 € : demande de subvention réalisée au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR)



Lésigny <> Ozoir-la-Ferrière



Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie



Lésigny <> Servon



Plan Vélo Régional

Afin de favoriser la pratique du vélo au quotidien, la Région Île-de-France soutient des actions coordonnées dans le cadre de son plan vélo régional par le développement d'infrastructures, de stationnement et de services pour les cyclistes.

En 2019, la Communauté de communes a obtenu 1 338 535 € de subvention soit 50% de la dépense subventionnable de la tranche ferme



Objectifs

Proposer aux habitants du territoire des équipements modernes et du matériel performant pour encourager la pratique du sport et accueillir des compétitions d'envergure départementale et régionale.



Ouverture
en mars 2020

DOJO INTERCOMMUNAL

Coût du projet : 4 391 547 € TTC

Subventions :

- 689 200 € obtenus auprès du Département dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement (CID)
- 100 000 € obtenus auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif d'aide au développement des équipements sportifs
- 150 000 € obtenus auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'investissement pour des projets d'accueil de centres d'entraînements préolympiques et paralympiques TEAM77 - Paris 2024

En bref

- Obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cet équipement
- Consultation des entreprises de travaux, pour les 13 lots constituant le projet et attribution des marchés, y compris pour le matériel sportif
- Juin 2019 : démarrage des travaux



SALLE DE GYMNASTIQUE INTERCOMMUNALE



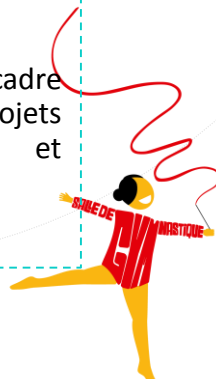
En bref

Coût prévisionnel du projet : 6 320 544 € TTC

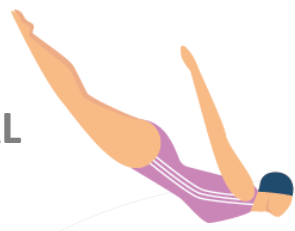
Subventions :

- 100 000 € obtenus auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif d'aide au développement des équipements sportifs de proximité
- 500 000 € obtenus auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'investissement pour des projets d'accueil de centres d'entrainements préolympiques et paralympiques TEAM77 - Paris 2024

Marchés publics passés : 1 marché composé de 13 lots



BASSIN NAUTIQUE INTERCOMMUNAL



En bref

Coût prévisionnel du projet : 11 184 938 € TTC

- Mai 2019 : réception des dossiers de candidature d'architectes (consultation engagée en mars 2019), suivi de la désignation par le jury des 3 soumissionnaires qui ont élaborés des projets sur la base des éléments de programmation
- Décembre 2019 : réception des prestations élaborées par les 3 soumissionnaires (dossiers des concepteurs mis à dispositions le 16 aout 2019) suivi d'une analyse préalable à la présentation anonyme au jury qui désignera le Lauréat (début 2020)





FESTIVAL DE JAZZ « ÇA JAZZE AUX PORTES BRIARDES »

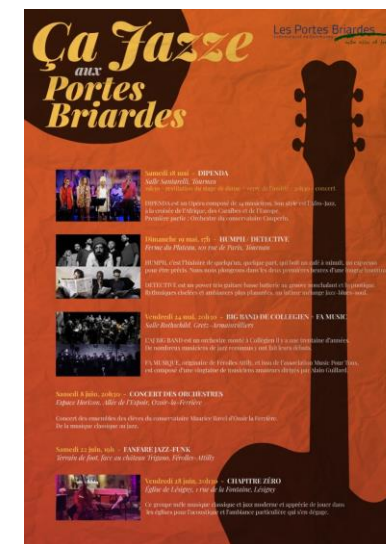
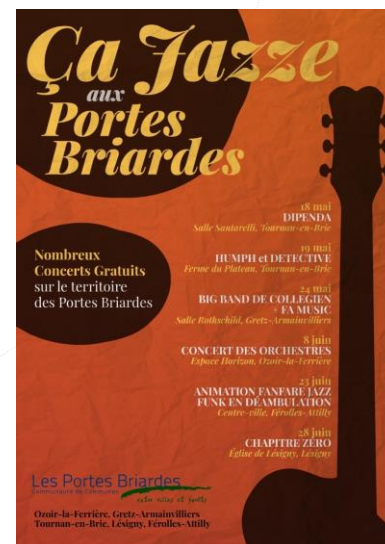


Objectifs

Démocratiser le jazz, favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Proposer une expérience artistique riche et entièrement gratuite. Un concert dans chaque programmation élaborée en collaboration des conservatoires et écoles de musique du territoire. commune.

En bref

- **1^{ère} édition du festival de musique** gratuit pour les administrés « **Ça Jazze aux Portes briardes** »
- **6 évènements organisés** sur l'ensemble du territoire
- Communication de l'évènement : 500 flyers et 50 affiches distribués aux communes
- Communication numérique et partage de l'information aux médias
- **1 020 participants**
- **Coût de l'évènement : 15 403 € TTC**



CRÉATION ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIAUX

RECONSTRUCTION DE L'AIRE D'ACCUEIL ET DU TERRAIN FAMILIAL INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE

En bref

- 26 places conventionnées en aire permanente d'accueil et création de 9 terrains familiaux
- Avril 2019 : lancement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.), dispositif d'accompagnement social des familles sédentarisées à Ozoir-la-Ferrière vers le relogement sur le terrain familial intercommunal. La M.O.U.S. s'inscrit dans un processus d'insertion mené le plus en amont possible auprès des familles. Elle a vocation à prendre en compte l'ensemble des problématiques sociales, techniques et juridiques tout au long de la démarche de relogement.
- Septembre 2019 : consultation des entreprises de travaux et attribution des marchés
- **Coût du projet** : 2 256 000 € TTC
- **Subventions** :
 - 500 000 € obtenus auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - 101 200 euros obtenus par le Département

AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE SITUÉE À LÉSIGNY

En bref

- 20 places en aire d'accueil
- Taux d'occupation : 86%
- **Coût de gestion** : 71 802,63 € TTC

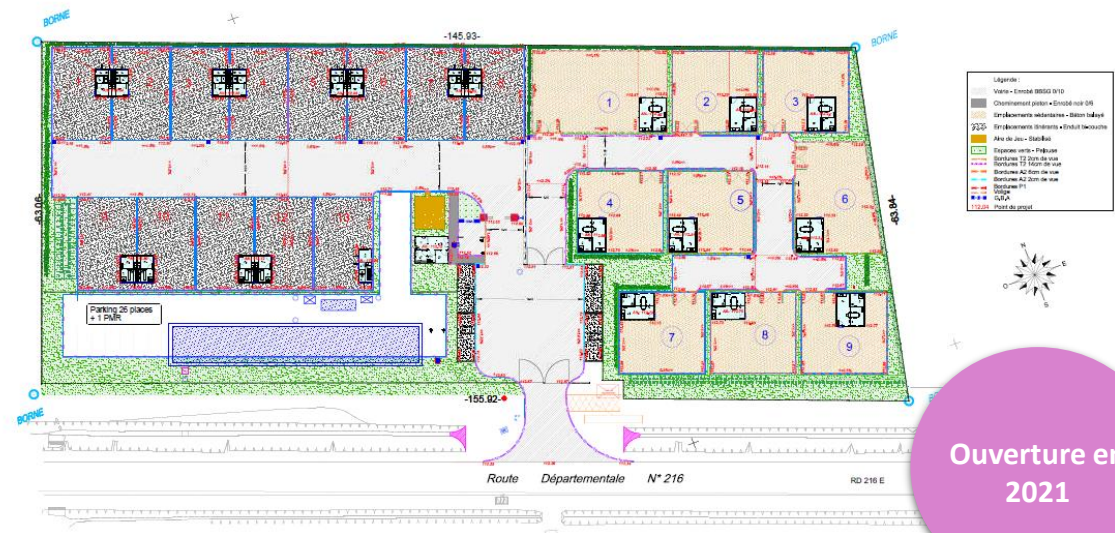
Période d'ouverture

Nombre de personnes accueillies

Nombre de personnes ayant effectué plusieurs séjours

Durée moyenne de séjour

Projet Tournan-en-Brie



Ouverture en
2021

	2018	2019
Période d'ouverture	1 ^{er} janvier au 27 juillet 28 août au 31 décembre	1 ^{er} janvier au 1 ^{er} août 27 août au 31 décembre
Nombre de personnes accueillies	105	108
Nombre de personnes ayant effectué plusieurs séjours	68	93
Durée moyenne de séjour	moins de 15 jours : 10 entre 15 jours et 6 mois : 55 plus de 6 mois : 40	moins de 15 jours : 16 15 jours à 6 mois : 73 plus de 6 mois : 19

Contexte

Dans le cadre du **Contrat de Plan État-Région 2015-2020** et le dispositif « **Aide à l'ingénierie territoriale** » déployé pour faciliter les réflexions territoriales des établissements publics à fiscalité propre (EPCI) et financer les études nécessaires à l'émergence de projets, **les Communautés de communes Les Portes briardes et l'Orée de la Brie**, avec l'appui du SMEP, ont défini un programme d'études sur des thématiques fortes :

- L'environnement
- Les mobilités
- La santé
- L'organisation du territoire

Les conseils des deux Communautés de communes et celui du syndicat ont délibéré au mois de décembre 2018.

La convention cadre a été signée le 13 juin 2019 par les communautés et le syndicat, le 27 juin 2019 par la Région et le 18 juillet par l'État.

État d'avancement de l'étude sur l'opportunité et faisabilité d'un rapprochement des deux intercommunalités

- Étude confiée au groupement CALIA Conseils / Itinéraires Avocats, à la suite d'une mise en concurrence via un groupement de commandes des deux Communautés de communes, avec le SMEP comme coordonnateur
- **L'étude comporte trois phases** : états des lieux (phase 1), réflexion partagée avec les élus sur le projet de territoire (phase 2) puis la phase 3 sur l'accompagnement, dans le cadre d'un processus de regroupement, en matière juridique, financière, de ressources humaines et de définition d'un projet de territoire
- Les phases 1 et 2 ont été réalisées, la phase 3 sera enclenchée si les intercommunalités prennent la décision de se rapprocher > cette décision sera prise en 2021 à l'issue des études relatives aux domaines de la Santé et des Déplacements
- **Coût de l'étude** : 51 650 € HT soit 32 645 € HT pour la CCPB et 19 005 € HT pour la CCOB
- **Financement SMEP** : 5 000 € soit 3 150 € pour la CCPB et 1 850 € pour la CCOB
- **Financement État** : 35 000 € soit 22 050 € pour la CCPB et 12 950 € pour la CCOB



Communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
43, avenue du Général de Gaulle
77330 Ozoir-la-Ferrière
contact@lesportesbriardes.fr
www.lesportesbriardes.fr

